



**REPUBLIQUE**  
**FRANCAISE**  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 18 juin 2024**

**Objet : Installations classées : avis sur le projet d'extension et  
implantation d'une centrale d'enrobage à chaud mobile par  
EIFFAGE**

L'an deux mille vingt et quatre et le 18 juin à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de  
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD  
Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD  
Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry,  
DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et  
Mrs BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : Mme MOUREN Sylvie donne procuration à Mme FONTAINE  
Sonia, M. CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mme ROBERT Carole.

M. GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à  
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2024

Application agréée E.legalite.com

Conseil Municipal du 18/06/2024

Délibération n° 2024/05/39

**OBJET : Installations classées : avis sur le projet d'extension et implantation d'une centrale d'enrobage à chaud mobile par EIFFAGE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu hier un dossier de la préfecture concernant un projet soumis à enregistrement au titre des Installations Classées, qui sera soumis à enquête publique du 8 juillet au 5 août.

Le conseil municipal doit donner son avis avant le 20 août.

Madame le Maire propose donc de donner un avis sur le dossier et présente les principaux éléments :

- Ce projet est soumis à enregistrement au titre des Installations Classées. (3 régimes déclaration, enregistrement et autorisation, du plus léger au plus fort)
- L'emprise du site est augmentée passant de 23176m<sup>2</sup> à 30500m<sup>2</sup>
- Les installations supplémentaires prévoient notamment 2 réserves d'eau incendie
- La durée prévisionnelle d'exploitation est de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.
- Le personnel supplémentaire sur le site est de 4 personnes
- Le site ne sera pas classé SEVESO
- A la fin de l'exploitation, Eiffage remettra le site dans un état comparable à celui précédant la période d'exploitation.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable.

OUI cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, donne un avis favorable sur le projet.

Le 18 juin 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2024

Application agréée E-legalite.com